

Arrêté portant nomination de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France

- Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L330-1 et R330-4 ;*
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Hauts-de-France ;

Arrête

Article 1 Est désignée responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques Madame Caroline FLORINDA, responsable juridique à la Direction générale, Campus du Mont Houy, Bâtiment Froissart, 59313 Valenciennes cedex 9, tel : 03.27.51.11.04, prada@uphf.fr

Article 2 La PRADA est chargée de :

- 1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est publié au recueil des actes réglementaires de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France et fait l'objet d'une communication à la CADA.

Article 4 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 Le Directeur Général des Services et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 décembre 2023

Le Président de l'UPHF

Pr Abdelhakim Artiba



Le Directeur de l'INSA HdF

Armel de la Bourdonnaye

